



Conseil Consultatif de la Mobilité

Commune de Court-Saint-Etienne

10 juin 2021

Ordre du jour

- Introduction ;
- **Sentier de la filature ;**
- **Wallonie cyclable ;**
- Tour de table et divers ;
- Clôture de la séance.



Introduction

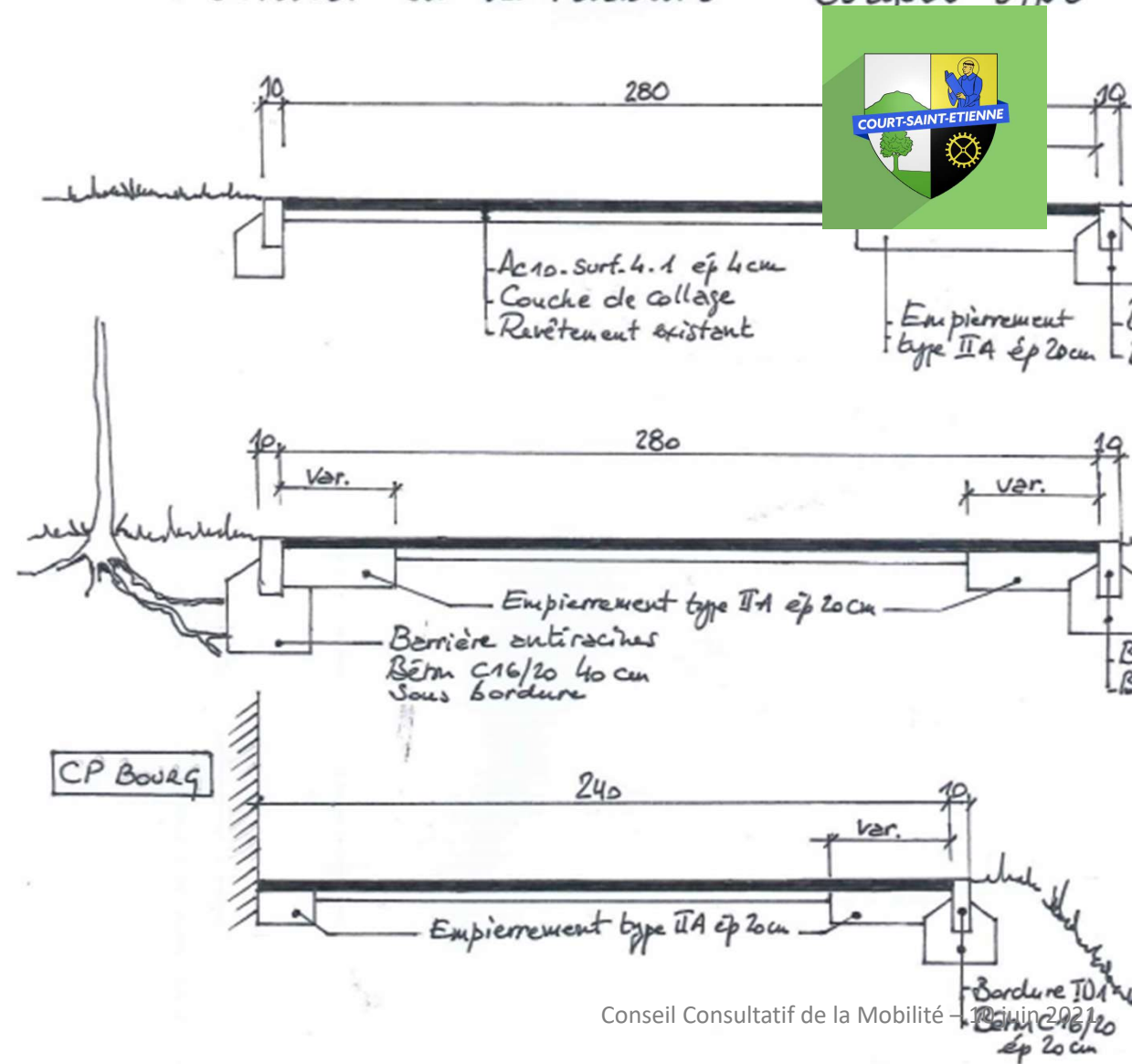


- Conseil Consultatif de la Mobilité : cadre et objectifs ;
- Présentation des participants.

Sentier de la filature

- Quel est le projet et son historique ?
- Pourquoi le passage du dossier en CCM ?
- Documents présentés :
 - Plan d'aménagement ;
 - Coupe type.
- Actualité du dossier.

Sentier de la Filature - Coupes type



Wallonie Cyclable



- Quel est le projet et son historique ?
- Pourquoi le passage du dossier en CCM ?

Wallonie Cyclable

Concrètement, quels aménagements sont subsidiables ?

- Chemin réservé (F99a et F99b)
- Chemin réservé (F99C)
- Aménagement d'une piste cyclable séparée de type D7
- Aménagement d'une piste cyclable séparée de type D9 et D10



D7		Piste cyclable
D9		Piste cyclo-pédestre séparée
D10		Piste cyclo-piétonne mixte



F99a



F99b

Wallonie Cyclable



Concrètement, quels aménagements sont subsidiables ?

- Rue cyclable
- Aménagements permettant de diminuer la vitesse en faveur des vélos
- Marquage et signalisation spécifiques à destination des cyclistes
- Stationnement vélo
- Petits travaux d'amélioration du confort des cyclistes (exemple : abaissement de bordure) ;
- SULs.

Wallonie Cyclable



À quelle hauteur sont-ils subsidiables ?

- Les projets sont subsidiés à hauteur de 60 à 80% ;
- Le reste est à charge de la commune ;
- Cela dépend du type d'aménagement réalisé.

À noter que : l'enveloppe de projets initiale doit être à hauteur de 150 à 200 % du budget (300 000 € pour CSE).

Wallonie Cyclable



Comment les projets sont-ils sélectionnés / validés ?

- La stratégie : les aménagements proposés sont-ils à même de capter la demande cycliste (rapidité, cohérence, confort, agrément...) ? Relient-ils des pôles d'attractivité ? Ne contreviennent-ils pas au principe STOP ?
- La sécurité : les aménagements proposés sont-ils adaptés au contexte ? Sont-ils conformes aux recommandations de la Sécurothèque notamment (mixité/séparation...) ?
- La faisabilité : le Plan d'Investissement tient-il la route ? Les estimatifs budgétaires et le timing sont-ils réalistes ? Les aménagements proposés sont-ils éligibles ? La commune dispose-t-elle d'un droit sur le terrain concerné ?

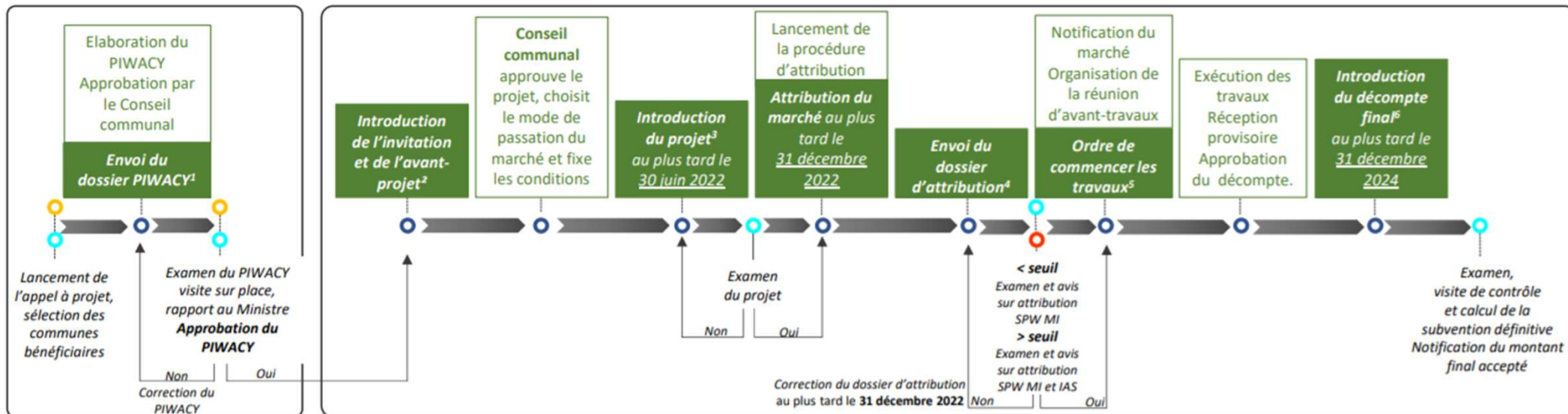
<http://www.securotheque.be/>



SECUROTHEQUE

PIWACY

MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DU PIWACY



¹ Actions préalables :

1. Extraction des projets à partir des outils de planification de la commune (PCM, ...)
2. Élaboration de la fiche projet et estimation des travaux à réaliser pour chaque projet
3. S'assurer de couvrir avec l'ensemble des projets 150 à 200% de l'enveloppe disponible
4. Validation du PIWACY par le Conseil communal ainsi que les fiches et le tableau des investissements
5. Introduction du PIWACY via le Guichet des Pouvoirs locaux

² Actions préalables :

1. Désignation éventuelle de l'auteur de projet
2. Réalisation des essais préalables
3. Organisation de la réunion
4. Introduction de l'invitation et de l'avant-projet via le Guichet des Pouvoirs locaux

³ Actions préalables :

1. Rédaction du devis estimatif des travaux
2. Réalisation des plans d'exécution
3. Etablissement des documents du Marché: Cahier spécial des charges, métré, annexes éventuelles, projet d'avis du Marché éventuel
4. Approbation du Conseil communal sur l'estimation des travaux, la procédure et les documents du marché
5. Introduction du dossier projet via le Guichet des Pouvoirs locaux

⁴ Actions préalables :

1. Publication du marché
2. Réception des offres, PV d'ouverture, analyse des offres et rapport d'attribution
3. Approbation du rapport d'attribution et décision d'attribution par le Collège communal
4. Introduction du dossier d'attribution via le Guichet des Pouvoirs locaux

⁵ Actions préalables :

1. Notification du marché
2. Envoi de la notification du marché, de l'ordre de commencer les travaux et de la date de réunion avant travaux via le Guichet des pouvoirs locaux

⁶ Actions pendant et après exécution des travaux :

1. Suivi des travaux et envoi des PV de réunion
2. Envoi des avenants
3. Réceptions techniques
4. Envoi du décompte final via le Guichet des pouvoirs locaux

- Action du Gouvernement Wallon
- Action du bénéficiaire
- Action du SPW Mobilité Infrastructures
- Action du SPW Intérieur et Action sociale

Wallonie Cyclable



Quels projets potentiellement réalisables au sein de la commune ?

Des projets qui entrent facilement dans le cadre de ce subside :

- | | |
|-----------|---|
| 1. | Mise en place d'abris vélos dans l'ensemble des implantations scolaires communales qui le nécessitent.
Ex : Ecole de Tangissart primaire |
| 2. | Mise en place de SULs pour les rues qui le nécessiteraient
Ex : Rue champ des Garennes |

Wallonie Cyclable



Quels projets potentiellement réalisables au sein de la commune ?

Des projets qui, moyennant réflexion des aménagements opportuns, peuvent entrer dans le cadre de ce subside :

3. Cheminement cyclable depuis le centre de Court-Saint-Etienne vers l'école des Hayeffes à MSG :
 1. Avec une attention aux débouchés de la rue du Chenoy et de la rue de Suzeril sur la rue Coussin ruelle ;
 2. Ruelle Crombé et rue du Tienne ;
 3. Au virage « Emilio » ;
 4. De la Rue de Beaurieux jusqu'au-dessus de la rue de Mont-Saint-Guibert, en passant par la rue du Moulin, rue Saussale et le Clos de l'Orne).

Wallonie Cyclable



Quels projets potentiellement réalisables au sein de la commune ?

Des projets qui, moyennant réflexion des aménagements opportuns, peuvent entrer dans le cadre de ce subside :

4.	Aménagement cyclable entre la gare de Faux et la place de Sart
5.	Aménagement cyclable entre le centre de Court-Saint-Etienne et Ecole Steiner
6.	Aménagement cyclable pour plus de sécurisation de la Rue de la Quenique et du Ruchaux
7.	Aménagement cyclable pour plus de sécurisation de la rue de l'arbre de la Justice
8.	Aménagement cyclable pour le contournement de la rue Baudoux (via la piste d'accès chantier Infrabel)

Wallonie Cyclable



Quels projets potentiellement réalisables au sein de la commune ?

Des projets qui méritent réflexion, bien qu'à première vue, ils n'entrent peut-être pas totalement dans le cadre de ce subsidé :

9. Sentier 103 (cfr. Projet du budget participatif)

10. Avenue des combattants

Tour de table et divers



- Semaine de la mobilité 2021 ;
- Tour de table.

Clôture de la réunion



- PV et prochain CCM ;
- Merci !

Une question, une suggestion ?

La collaboration ne s'arrête pas au Conseil Consultatif de la Mobilité !

- ✓ **Conseillère en Mobilité** – CeM : Sylvie Thiébaud – mobilite@court-st-etienne.be
- ✓ **Echevine de la Mobilité** : Mélanie Laroche – 0483 589 323 – melanie.laroche@yahoo.fr